

Montreuil,
le jeudi 13 février 2020

Émetteur : David Blanchard, Consultant/formateur - Institut 4.10 - Email :
dblanchard@institutquatreix.fr, Eléonora Russo, Chef de projet formation - Ucanss - Email :
formation@ucanss.fr

Objet : Offre de formation interbranche « Contentieux général de la Sécurité sociale »

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement de son offre interbranche Contentieux.

Cette offre de formation modulaire vise à :

- renforcer les compétences juridiques des personnels en charge des activités de contentieux des différentes branches, dans le domaine des règles procédurales et de la plaidoirie.
- favoriser, auprès de ces agents, le développement d'une **vision partagée des enjeux du contentieux pour l'Institution et des approches méthodologiques communes.**

Elle est complémentaire aux dispositifs spécifiques existant dans chacune des branches.

Retrouvez le détail de cette formation dans le catalogue de l'Institut 4.10, en [cliquant ici](#)

I - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Cette formation à la carte est composée de 3 modules :

- Acquérir les fondamentaux du contentieux général de la Sécurité sociale - module 1.
- Perfectionner ses connaissances sur les règles procédurales applicables au contentieux général de Sécurité sociale - module 2.
- Maîtriser une méthodologie de défense des dossiers en phase contentieuse - module 3.

II - OBJECTIFS

Module 1 :

- Intégrer les connaissances juridiques nécessaires à la maîtrise des règles procédurales applicables en matière de contentieux général de Sécurité sociale.

Module 2 :

- Identifier les problématiques complexes dérivées de la mise en œuvre des règles procédurales.
- Intégrer le déroulement de l'instance du point de vue des demandes et des incidents de procédure.
- Adapter la stratégie contentieuse par la maîtrise des voies de recours.
- Apprécier les enjeux de procédure au regard des exigences du pourvoi en cassation.

Module 3 :

- Analyser le processus de qualification juridique des faits et évaluer la pertinence de la structuration des conclusions en fonction de l'objectif stratégique.
- Identifier les principales attentes du juge sur le plan des écritures contentieuses et de la plaidoirie.
- Utiliser les techniques oratoires pour adapter sa communication à ses interlocuteurs.
- Utiliser les techniques oratoires pour persuader le juge.

III - PUBLICS VISES

Module 1 :

- Juristes débutants ou en remise à niveau (rédacteurs juridiques, attachés juridiques, audienciers, chargés d'affaires juridiques).

Pré-requis : connaître les principes fondamentaux du droit et de l'organisation judiciaire.

Module 2 :

- Juristes expérimentés ou experts de la procédure contentieuse représentant leur organisme devant les tribunaux, en l'occurrence les responsables des services contentieux et les audienciers.

Pré-requis : maîtriser les principes généraux de la procédure judiciaire dans le domaine du contentieux général de la sécurité sociale ou avoir suivi le module 1.

Module 3 :

- Audienciers, responsables de services représentant leur organisme devant les tribunaux et rédacteurs juridiques.

Pré-requis : dans le cadre de ses fonctions, participer à la rédaction de conclusions et/ou assurer des missions de représentation devant les juridictions de la sécurité sociale. Maîtriser les règles essentielles de présentation de l'argumentaire juridique.

IV - COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

- 623 € par stagiaire pour le module 1 (2 jours)
- 652 € par stagiaire pour le module 2 (2 jours)
- 766 € par stagiaire pour le module 3 (3 jours)

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

V - CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Retrouvez le calendrier des sessions pour les 3 modules du dispositif et réalisez vos demandes d'inscription directement via le [site de l'Institut 4.10](#).

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle